



**PROCES-VERBAL DE LA TREZIEME SEANCE DU
CONSEIL INTERCOMMUNAL
POLICE REGION MORGES
MARDI 25 MARS 2025 A 20 HEURES
SALLE DU CONSEIL GENERAL
LUSSY-SUR-MORGES**

À 20h00, le Président du Conseil intercommunal de la PRM, M. Jean-Claude Rochat, ouvre la séance.

Il souhaite la bienvenue à l'assemblée, aux membres du Codir, au commandant Clément Leu et au public. Il remercie la commune de Lussy-sur-Morges pour la mise à disposition de la salle et informe l'assistance qu'au terme de la séance il y aura une agape.

Pour débiter la soirée, M. Frédéric Geoffroy, syndic de Lussy-sur-Morges, présente sa commune. Il se dit également satisfait du travail de la PRM et se réjouit que les statuts de l'entité prénommée soient bientôt validés après plusieurs années d'attente.

1. Présentation du nouveau modèle comptable harmonisé (MCH2) par Mme Sandrine Rainotte.

Mme Sandrine Rainotte de M&BD Consulting présente à l'assemblée un diaporama powerpoint complet sur le système MCH2. Par souci de clarté la dite-présentation a été transmise le 26 mars à tous les membres du Conseil Intercommunal et du Codir.

2. Appel

Délégué(e)s excusé(e)s : Courtais Jérôme, Felhmann Sacha, Ganna Alexandre, Morand Yves, Schaller Etienne

Délégué(e)s absent(e)s : Fuchs Sylvie

Délégué(e)s suppléant(e)s remplaçant(e)s un(e) titulaire : Mayor Paul Robert, Morisetti Jean-Pierre

29 délégués sont donc présents au terme de l'appel. Le quorum étant atteint et toutes les communes représentées, l'assemblée peut valablement délibérer.

3. Assermentation(s) de délégué(s).

Le Président procède à l'assermentation suivante :

Monsieur Pascal Martin pour la délégation de la Ville de Morges

4. Approbation de l'ordre du jour.

Le Président donne lecture de l'ordre du jour comme suit :

1. Présentation du nouveau modèle comptable harmonisé MCH2 par Mme Sandrine Rainotte
2. Appel.
3. Assermentation(s) de délégué(s).
4. Approbation de l'ordre du jour.
5. Approbation du procès-verbal de la séance du 24 septembre 2024.
6. Communication(s) du Bureau.
7. Communication(s) du Comité de direction.
8. Dépôt de(s) préavis du Comité de direction
 - ☐ No 01/03.2025 – Rapport de gestion 2024
 - ☐ No 02/03.2025 – Comptes de l'exercice 2024
 - ☐ No 03/03.2025 – Modification des statuts et annexes de l'Association de Communes Police Région Morges.
9. Question(s), vœux et divers.

Le Président ouvre la discussion. La parole n'étant pas demandée, la discussion est close.

L'ordre du jour est accepté par 28 oui, 0 non et 0 abstention.

5. Approbation du procès-verbal de la séance du 24 septembre 2024.

Le Président ouvre la discussion sur le procès-verbal modifié. La discussion n'est pas demandée, elle est close.

Le procès-verbal est accepté par 25 oui, 0 non et 3 abstentions.

6. Communication(s) du Bureau.

Le président informe le Conseil Intercommunal sur la réception d'une lettre de pétition (*une signature*) de M. Carl Kyril Gossweiler de Buchillon. La lecture *in extenso* n'étant pas demandée, le président passe immédiatement la parole au Codir (la réponse à la lettre de M. Carl Kyril Gossweiler est contenue dans la communication du Codir).

7. Communication(s) du Comité de direction.

7.a. Communication de M. Laurent Pellegrino

« **SONDAGE AUPRÈS DE LA POPULATION – POLICE DE PROXIMITÉ ET POSTES DECENTRALISÉS** »

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

1 PRÉAMBULE

Dans le cadre de son travail de fin d'études à l'Institut suisse de police, l'Officier PRM a orienté ses recherches sur la police de proximité, en mettant l'accent sur les postes décentralisés.

Le secteur PRM dispose en effet d'un poste principal situé à Morges, ainsi que de deux postes décentralisés à Saint-Prex et Préverenges.

2 SONDAGE

Au printemps 2024, un sondage a été mené pour mieux cerner les besoins et attentes des citoyens concernant les postes décentralisés et, plus largement, la police de proximité. Il a été adressé à la population majeure des communes de Buchillon, Lussy-sur-Morges, Préverenges et Saint-Prex, principales bénéficiaires de ces services. Pour ce faire, un échantillon aléatoire de 4'000 citoyens a été sélectionné, et un questionnaire de 19 questions leur a été soumis via la plateforme en ligne SurveyMonkey.

2.1 STATISTIQUES DES PARTICIPANTS

Au total, 1'044 participants ont répondu au sondage mené auprès des communes de Buchillon, Lussy-sur-Morges, Préverenges et Saint-Prex. Toutefois, 107 d'entre eux n'ont pas complété l'intégralité du questionnaire, entraînant l'exclusion de leurs réponses. Ainsi, l'analyse repose sur un échantillon de 937 questionnaires, dont la répartition est présentée dans les tableaux ci-après. Préalablement, il est important de rappeler que ce sondage n'a pas été réalisé par un expert en analyse.

Nombre total de participants	937
Saint-Prex	389
Préverenges	336
Lussy-sur-Morges	117
Buchillon	95

Tranche d'âge	937
18 - 29	95
30 - 39	135
40 - 49	213
50 ou plus	494

Genre	937
Femme	498
Homme	438
Autre	1

2.2 SYNTHÈSE DES RÉSULTATS

L'analyse du sondage révèle une méconnaissance générale des citoyens quant à l'existence des postes décentralisés et leur faible fréquentation : seuls 50 % en connaissent l'existence, dont 15 % s'y sont rendus. Pourtant, ces postes répondent majoritairement aux attentes des usagers, seuls 22 % exprimant une insatisfaction.

L'étude révèle également que les citoyens se sentent peu concernés par ces postes en l'absence d'un besoin immédiat, privilégiant le numéro d'urgence (117) en cas de problème. De plus, les services liés à la prévention et à la lutte contre les incivilités sont largement méconnus.

Les sondés privilégient une présence policière dans la rue et un contact direct, plutôt qu'un accueil en poste. Ils favorisent également les interactions en ligne ou par téléphone, sauf pour le dépôt de plainte. Malgré cela, ils restent opposés à la fermeture des postes. La principale raison des visites demeure la demande de renseignements.

La communication de PRM repose principalement sur son site internet, mais celui-ci n'est consulté que par 17 % des sondés, bien qu'il soit perçu comme un canal d'information pertinent.

Sur le plan politique, les prestations de PRM sont jugées satisfaisantes, sans sentiment d'insécurité notable. Toutefois, un déficit de communication est souligné, ainsi que la rigidité des horaires des postes, jugés peu adaptés aux actifs. Enfin, le sondage met en lumière une confusion des citoyens entre les différents services de police et une méconnaissance des prestations de la brigade police communautaire et de prévention (PCP), malgré un vif intérêt pour ces dernières.

3 AXES D'AMÉLIORATION ET ACTIONS ENVISAGÉES

Face à ces constats, les mesures ci-après sont en cours d'analyse pour une application optimale. Réduction des heures de présence fixe

- Un monitoring sera mis en place pour identifier les plages horaires les moins fréquentées avant toute modification.
- La diminution des horaires pourra être compensée par un système de prise de rendez-vous.

Renforcement de la communication

- Améliorer la visibilité des postes et des prestations offertes via les réseaux sociaux communaux et des supports dédiés (gazettes, tout-ménage).
- Mieux informer sur les services en ligne pour faciliter l'accès aux prestations.

Adaptation des horaires d'ouverture

- Pour répondre à l'insatisfaction des 30 % des sondés concernant les horaires, un système de prise de rendez-vous sera mis en place.

Suivi et évaluation des activités des postes

- Un monitoring des visites permettra d'évaluer leur fréquentation et l'efficacité des mesures mises en place.
- Un bilan sera réalisé afin de réévaluer la nécessité de maintenir les postes décentralisés.

Valorisation de la Police communautaire et des outils numériques

- L'enquête souligne que 70 % des sondés ne connaissent pas les prestations de la Police communautaire et de prévention (PCP), bien qu'ils expriment un intérêt à en savoir plus. Un plan d'action sera donc élaboré pour améliorer leur visibilité et leur accessibilité.
- De plus, la PRM doit intégrer les évolutions technologiques et promouvoir des outils comme l'intelligence artificielle. À titre d'exemple, seuls 7 % des sondés connaissent le chatbot déployé en octobre 2023, qui répond aux questions en neuf langues 24h/24 et 7j/7.

4 CONCLUSION

PRM reste convaincue de l'importance de la police de proximité, mais sa réussite repose sur une collaboration active avec la population et un climat de confiance mutuelle. L'amélioration des postes décentralisés passe par une communication accrue, une meilleure accessibilité et une présence policière renforcée sur le terrain, en accord avec les attentes des citoyens. L'ensemble de ces mesures vise à garantir une police de proximité efficace, adaptée aux évolutions sociétales et aux besoins réels de la population.

Nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre acte de la présente communication.

8. Dépôt de(s) préavis du Comité de direction:

Préavis N° 01/03.2025 – Rapport de gestion 2024 ; ce dernier va de droit à la Commission de gestion et des finances du Conseil intercommunal.

Préavis N° 02/03.2025 – Comptes de l'exercice 2024 ; ce dernier va de droit à la Commission de gestion et des finances du Conseil intercommunal.

Préavis N° 03/03.2025 – Modification des statuts et annexes de l'Association de Communes Police Région Morges. Le bureau propose comme membres de la commission : Mmes Catherine Hodel et Béatrice Genoud Maurer pour Morges ; Mme Chantal Trabaud pour St-Prex ; M. Etienne Schaller pour Préverenges ; M. Jeanny Perrin pour Buchillon, M. Hugo Van den Hombergh pour Lussy-sur-Morges et Mme Catherine Sutter pour Tolochenaz

Il n'y a pas d'autres propositions. À l'unanimité la commission est validée.

9. Question(s), vœux et divers.

Le Président ouvre la discussion.

Mme Christine Mayor de Morges trouverait intéressant de demander à l'appointée de la PRM, Mme Clémentine Vernet, spécialiste dans les violences liées aux genres, de venir lors d'un prochain Conseil Intercommunal pour expliquer sa mission et son travail. Le président charge le secrétaire de coordonner avec le Commandant Clément Leu l'éventualité de la venue de Mme Clémentine Vernet pour une présentation.

La parole n'est plus demandée.

Il est 21h10, le Président clôt la séance et remercie l'assemblée.

le Président

le Secrétaire

Jean-Claude Rochat

Steve Bruchez

Agenda :

Prochaine séance ordinaire du Conseil intercommunal le mardi 27 mai à 20h00 à Tolochenaz. L'ordre du jour sera établi début mai 2025.

Pour rappel :

Le délégué suppléant, qui remplace un membre excusé, doit impérativement s'annoncer, avant le début de la séance, auprès du Président ou du secrétaire, et communiquer le nom du délégué remplacé.

***Questions – Interpellations – Postulats - Motions en suspens pour une prochaine séance :**

Organisation de la présence de Mme Clémentine Vernet lors d'un prochain Conseil Intercommunal